



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 30 juin 2021

Délibération n° 2021-079

**PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) LA GLACIERE : ACQUISITION ET
CESSION DE PARCELLES ENTRE LA VILLE ET BORDEAUX METROPOLE - AUTORISATIONS**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 44

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 2

Mesdames, Messieurs: Eric SARRAUTE à Bastien RIVIERES, Alain CHARRIER à Cécile SAINT-MARC

ABSENTS : 3

Mesdames, Messieurs : Ghislaine BOUVIER, Daniel MARGNES, Bruno SORIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Véronique KUHN

Monsieur Gérard SERVIES, Adjoint au Maire Délégué aux Ressources Humaines et Administration Générale, Adjoint de quartier, rappelle à l'Assemblée que, dans le cadre du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) du quartier de la Glacière actualisé par délibération de Bordeaux Métropole le 30 octobre 2015, l'aménagement de l'îlot 4 prévoit la création d'environ 90 logements répartis dans des immeubles de 3 à 4 niveaux ainsi que des équipements publics communaux.

Au sud de cet îlot, un cheminement doux, dédié aux piétons permettra une liaison entre les 2 rues parallèles Est et Ouest. Un espace vert, classé en partie en zone boisée, occupera la partie Ouest de la bande Sud, la partie Est sera dédiée aux équipements publics en vue de la future Maison des Habitants et d'une crèche de 60 berceaux (cf. plan ci-joint).

Les emprises concernées par l'îlot 4 nécessitent des échanges fonciers entre la Ville et Bordeaux Métropole.

En effet, il a été convenu d'une part que la Ville cède à Bordeaux Métropole une partie de la parcelle cadastrée CI 339 p pour une surface d'environ 550 m² qui sera ensuite rétrocédée au promoteur. Le prix unitaire de cette emprise a été estimée à 447.30 €/m² par la Direction de l'Immobilier en date du 21 juin 2021. L'autre partie de cette parcelle sera conservée par la Ville mais sera grevée d'une servitude de passage au profit du promoteur pour l'accès pompiers jusqu'aux futurs logements.

D'autre part, la Ville souhaite acquérir auprès de Bordeaux Métropole les parcelles cadastrées CI 336 et 367 pour partie d'une surface d'environ 4600 m² en vue de la construction d'une partie des équipements publics et de l'aménagement de l'espace vert. Le prix unitaire de cette emprise a été estimé à 100 €/m² par la Direction de l'Immobilier.

Toutefois, s'agissant de la cession d'un bien métropolitain à une commune membre, la cession interviendra à hauteur de 75 % de l'estimation de la Direction de l'Immobilier, en application d'une délibération métropolitaine du 22 juin 2007.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de Bordeaux Métropole n° 2007-0440 en date du 22 juin 2007,

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) en date du 28 janvier 2021,

Vu l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie participative en date du 21 juin 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver l'acquisition pour partie des parcelles cadastrées CI 336 et 367 d'une surface d'environ 4600 m², auprès de Bordeaux Métropole au prix estimé à 100 €/m² sur lequel sera appliqué une décote de 25 % en application du règlement d'intervention métropolitain applicable aux communes membres ;

ARTICLE 2 : d'approuver la cession pour partie à Bordeaux Métropole de la parcelle cadastrée CI 339 pour une surface d'environ 550 m² au prix estimé à 447.40 €/m² ;

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur Thierry TRIJOULET, Premier Adjoint, à signer les actes à intervenir, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

ABSTENTION : Groupe « Ensemble pour une ville durable » - Maria GARIBAL

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 30 juin 2021



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Alain Anziani", is written over a large, stylized signature line.

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 07 juillet 2021.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.